



COMMUNIQUE DE PRESSE

CARMAT annonce l'approbation de l'ensemble des résolutions soutenues par le Conseil d'administration lors de son assemblée générale et fait un point sur ses activités dans le contexte de la pandémie Covid-19

Paris, le 30 mars 2020 – 17h45 CEST

CARMAT (FR0010907956, ALCAR, éligible PEA-PME), concepteur et développeur du projet de cœur artificiel total le plus avancé au monde, visant à offrir une alternative thérapeutique aux malades souffrant d'insuffisance cardiaque biventriculaire terminale, informe ses actionnaires que l'assemblée générale mixte (AGM) du 30 mars 2020 a pu valablement délibérer, le quorum ayant été atteint.

Compte tenu des contraintes liées au contexte de Covid-19, l'assemblée générale mixte de CARMAT s'est tenue à huis clos avec une retransmission par Internet. L'AGM a adopté l'ensemble des résolutions proposées, à l'exception de la 30^{ème} résolution qui a été rejetée, conformément aux recommandations du Conseil d'administration.

Nomination de M. André Muller en tant qu'administrateur indépendant

Les actionnaires de la société ont notamment approuvé la nomination de M. André Muller en qualité de membre indépendant du Conseil d'administration. M. Muller apporte au Conseil d'administration de CARMAT sa large expérience dans le secteur de la santé en tant que directeur financier, administrateur et investisseur. Il a notamment exercé la fonction de Directeur Général Délégué en charge des Finances chez Actelion, société de biotechnologie suisse, rachetée en 2017 par le groupe pharmaceutique américain Johnson & Johnson (transaction de 30 milliards de dollars US). Il a également contribué à la fondation, et mené l'introduction en bourse d'Idorsia Ltd, spin-off de l'activité R&D clinique d'Actelion.

Le Conseil d'administration est ainsi composé de 10 membres, dont 6 indépendants.

Un impact estimé de la pandémie de Covid-19 limité à ce stade

Dans le contexte de la pandémie de Covid-19, CARMAT a mis en œuvre des mesures de protection de ses salariés et adapté son organisation du travail afin de garantir la continuité de ses activités dans le respect des consignes imposées par les autorités.

A ce stade, la Société n'anticipe pas d'impact significatif de la pandémie sur son activité opérationnelle et son calendrier 2020 :

- **Production** : les nouveaux procédés mis en place en 2019 permettent une meilleure fluidité et la montée en capacité de la production. Une attention particulière est portée sur les relations avec les fournisseurs afin de garantir la continuité de production qui n'est pas impactée à date.
- **Etude PIVOT** : du fait des restrictions de déplacement en vigueur à l'échelle internationale et de la mobilisation totale des personnels hospitaliers contre le Covid-19, l'accès des équipes CARMAT aux centres d'implantation n'est actuellement pas possible. Ainsi, 3 nouveaux patients correspondant aux critères de l'étude demeurent actuellement en attente d'implantation du cœur CARMAT. La société estime que si la pandémie est résolue d'ici à la fin du 2^{ème} trimestre 2020, l'impact sur son calendrier clinique sera limité, étant donné le temps nécessaire pour finir le recrutement de l'étude (estimé à 4 -

5 mois). A date, 12 patients de l'étude PIVOT ont été implantés et la prothèse a atteint une durée de support individuel de 25 mois.

- **Forfait Innovation** : comme indiqué dans son communiqué du 17 février 2020, CARMAT a soumis à la Haute Autorité de Santé (HAS) le protocole d'une étude clinique entrant dans le cadre du programme Forfait Innovation (étude EFFICAS). A ce stade, la société n'anticipe pas d'impact de la crise Covid-19 sur les temps de discussion avec la HAS.
- **Etude de faisabilité aux Etats-Unis** : les discussions avec la FDA, les CMS (Centers for Medicare & Medicaid Services) et les Comités éthiques des centres sélectionnés, se poursuivent ; et l'objectif demeure de traiter un premier patient au 4^{ème} trimestre 2020.
- **Marquage CE** : les discussions en cours avec DEKRA ne sont pas impactées à ce stade.

Stéphane Piat, Directeur général de CARMAT, déclare : « Je souhaite remercier l'ensemble de nos actionnaires pour leur engagement et leur soutien dans ce contexte très particulier. Nous nous réjouissons de l'arrivée de M. André Muller au sein de notre Conseil d'administration auquel il va notamment apporter ses compétences financières et sa connaissance du secteur de la santé. Enfin, je souhaite saluer l'engagement de nos équipes dans cette situation sanitaire sans précédent. Grâce à leurs efforts, nos activités se poursuivent conformément à nos objectifs. Nous ne manquerons pas d'informer le public de l'avancement et des perspectives de notre projet en fonction de l'évolution de la situation Covid-19. »

...

A propos de CARMAT : CARMAT, le projet de cœur artificiel le plus performant au monde

Une réponse crédible à l'insuffisance cardiaque terminale : CARMAT se propose de répondre, à terme, à un enjeu de santé publique majeur lié aux maladies cardiovasculaires, première cause de mortalité dans le monde : l'insuffisance cardiaque. Grâce à la poursuite du développement de son cœur artificiel total, composé de la bioprothèse implantable et du système portable d'alimentation externe auquel elle est reliée, CARMAT a pour ambition de pallier le manque notoire de greffons dont sont victimes des dizaines de milliers de personnes souffrant d'insuffisance cardiaque terminale irréversible, les plus malades des 20 millions de patients concernés par cette maladie évolutive en Europe et aux États-Unis.

Le fruit du rapprochement de deux expertises uniques au monde : l'expertise médicale du Professeur Carpentier, mondialement reconnu notamment pour l'invention des valves cardiaques Carpentier-Edwards® les plus implantées au monde, et l'expertise technologique d'Airbus Group, leader mondial de l'aéronautique.

Le 1^{er} cœur artificiel physiologique : par sa taille, l'utilisation de matériaux hautement biocompatibles, son système unique d'autorégulation et son caractère pulsatile, le cœur artificiel total CARMAT pourrait, sous réserve de la réussite des essais cliniques, sauver chaque année la vie de milliers de patients, sans risque de rejet et avec une bonne qualité de vie.

Un projet leader reconnu au niveau européen : en accord avec la Commission Européenne, CARMAT bénéficie de l'aide la plus importante jamais accordée par Bpifrance à une PME, soit un montant de 33 millions d'euros.

Des fondateurs et des actionnaires prestigieux fortement impliqués : Matra Défense SAS (filiale du groupe Airbus), le Professeur Alain Carpentier, le Centre Chirurgical Marie Lannelongue, Truffle Capital, un leader européen du capital investissement, ALIAD (l'investisseur de capital risque d'Air Liquide), CorNovum (holding d'investissement détenue à parité par Bpifrance et l'Etat), les family offices de M. Pierre Bastid (Lohas S.à.r.l), du Dr Ligresti (Santé Holdings S.R.L.), de la famille Gaspard (Corely Belgium SPRL et Bratya SPRL) et de M. Pierre-Edouard Stérin (BAD 21 SPRL), Groupe Therabel ainsi que les milliers d'actionnaires, institutionnels et particuliers, qui ont fait confiance à CARMAT.

Pour plus d'informations : www.carmatsa.com

CARMAT
Stéphane Piat
Directeur Général

Pascale d'Arbonneau
Directrice Administrative et Financière
Tél. : 01 39 45 64 50
contact@carmatsas.com

Alize RP
Relations Presse

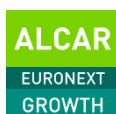
Caroline Carmagnol
Tél. : 01 44 54 36 66
carmat@alizerp.com

NewCap

Communication financière
et Relations Investisseurs

Dusan Oresansky
Alexia Faure

Tél.: 01 44 71 94 94
carmat@newcap.eu



Libellé : **CARMAT**
ISIN : **FR0010907956**
Mnémonique : **ALCAR**

•••

Avertissement

Le présent communiqué et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions Carmat dans un quelconque pays. Ce communiqué de presse peut contenir des déclarations prospectives de la société relatives à ses objectifs. Ces déclarations prospectives reposent sur les estimations et anticipations actuelles des dirigeants de la société et sont soumises à des facteurs de risques et incertitudes tels que la capacité de la société à mettre en œuvre sa stratégie, le rythme de développement du marché concerné, l'évolution technologique et de l'environnement concurrentiel, l'évolution de la réglementation, les risques industriels et tous les risques liés à la gestion de la croissance de la société. Les objectifs de la société mentionnés dans le présent communiqué pourraient ne pas être atteints en raison de ces éléments ou d'autres facteurs de risques et d'incertitude.

Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques tels que, notamment, ceux décrits dans son document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 13 mars 2020 sous le numéro D.20-0126 ainsi qu'aux changements des conditions économiques, des marchés financiers ou des marchés sur lesquels CARMAT est présent. Notamment aucune garantie ne peut être donnée quant à la capacité de la société de finaliser le développement, la validation et l'industrialisation de la prothèse et des équipements nécessaires à son utilisation, de produire les prothèses, de satisfaire les demandes de l'ANSM ou de toute autre autorité de santé, de recruter des malades, d'obtenir des résultats cliniques satisfaisants, de réaliser les essais cliniques et les tests nécessaires au marquage CE, d'obtenir le marquage CE ou de mener à bien l'industrialisation du projet. Les produits de CARMAT sont à ce jour utilisés exclusivement dans le cadre d'essais cliniques.